

Commune de Mardié
24 heures de la biodiversité 2025
Concours photos « insectes et petites bêtes »

Dans le cadre des animations des « 24 heures de la biodiversité » pilotées par Orléans Métropole qui auront lieu, à Mardié, le 22 juin 2025, sur le thème « Superhéros de la biodiversité », la commune de Mardié organise un concours photos sur les « petits » (par la taille) acteurs de la biodiversité, les plus discrets, les moins valorisés, néanmoins essentiels : insectes, araignées, cloportes, mille-pattes, mais aussi reptiles (lézards), amphibiens (crapauds) ou petits rongeurs (souris), etc.

Article 1 : Ce concours est ouvert à toute personne habitant Mardié au 1^{er} mai 2025. Les concurrents sont divisés en deux catégories : enfants et jeunes jusqu'à 15 ans (au 1^{er} mai 2025), jeunes et adultes de 16 ans et plus.

Art. 2 : Chaque candidat peut présenter jusqu'à trois clichés, de préférence sous forme de tirage papier au format A4, éventuellement sous format numérique (JPG, HEIC, TIFF... à l'exclusion de PDF). Les tirages sont à apporter en mairie de Mardié jusqu'au lundi 16 juin (17 h 30) délai de rigueur (sur une clé USB pour un format numérique). Les clichés seront numérotés et la liste des auteurs et des numéros correspondants sera établie à part pour garantir la neutralité du jury au moment de la sélection.

Art. 3 : Les clichés devront représenter des insectes ou autres petits êtres mobiles (donc, pas de végétaux), à l'exception des poissons, des oiseaux et des mammifères de plus de 10/12 cm de taille.

Les photos doivent avoir été prises en France métropolitaine (en dehors des zoos, vivariums ou musées).

Art. 4 : Le jury classera les photos, dans chacune des deux catégories, selon l'originalité, la composition, l'esthétique globale des clichés qui devront mettre en valeur les particularités, voire la beauté de ces « petites bêtes » même très ordinaires ou mal aimées. Leur insertion dans l'environnement sera appréciée (le gros plan est possible mais nullement obligatoire).

Art. 5 : Dans la catégorie enfants, le jury sera composé de 6 membres, 3 adultes (membres de la commission « patrimoine naturel » du Conseil municipal) et 3 enfants (membres de la commission « environnement » du Conseil municipal de jeunes). Pour les adultes, il est composé des 7 membres de la commission « patrimoine naturel » du Conseil municipal. De nombreux lots récompenseront les gagnants.

Art. 6 : Les meilleurs clichés, dans chaque catégorie, seront exposés dans la salle de la base de loisirs de Pont-aux-Moines, lors de la fête de la musique du 21 juin et l'après-midi du dimanche 22 juin pendant les animations liées aux 24 heures de la biodiversité. Ils pourront, le cas échéant, être reproduits dans le Moulin aux Nouvelles (avec le nom de l'auteur). Les tirages papiers seront restitués à l'issue de l'exposition.